# Anthropologie de l'accueil. Quelques réflexions sur le contexte italien

Francesco Spagna Université de Padoue

Résumé: L'intensification des débarquements de réfugiés d'Afrique et du Moyen-Orient sur les côtes de l'Italie - dans un contexte social où les processus multiculturels ont été, au cours des vingt dernières années, mal élaborés - a fortement déstabilisé la société italienne et son rôle dans l'Union européenne. Cette situation appelle les anthropologues à apporter leur contribution en termes d'engagement civil, pas seulement académique, pour trouver une solution à ces problèmes. Par ailleurs, le système d'accueil mis en place par le gouvernement italien pour recevoir les réfugiés et les demandeurs d'asile peut devenir le terrain ethnographique d'une observation ciblée sur les pratiques effectivement mises en œuvre et les valeurs en jeu. Les formes spontanées d'accueil organisées par des citoyens ordinaires, ou initiatives autonomes de municipalités individuelles - se prêtent aussi bien à l'observation ethnographique, et questionnent de diverses façons les compétences de l'anthropologie culturelle.

Mots-clés: réfugiés, accueil, organisation, violence, ethnographie

Abstract: The intensification of landings of refugees from Africa and the Middle East on Italy's shores - in a social context where multicultural processes have been poorly developed over the last twenty years – has greatly destabilized Italian society and its role in the European Union. This situation calls on anthropologists to make a contribution in terms of civil engagement, not just academic, to seek a solution to these problems. On the other hand, the reception system for refugees and asylum seekers set up by the Italian government can become the ethnographic field for a targeted observation on the practices actually implemented and the values at stake. Spontaneous forms of reception - organized by ordinary citizens, or autonomous initiatives of individual municipalities - lend themselves as well to the ethnographic observation, and question in different forms the competences of cultural anthropology.

**Keywords:** refugees, reception, organizations, violence, ethnography

# L'accueil au moment de la crise : chaos et opportunités

'intensification des débarquements de migrants sur les côtes italiennes au cours de ces dernières années a provoqué une crise humanitaire1 d'une ampleur dramatiquement intolérable. Après la catastrophe du 3 Octobre 2013 dans le Canal de Sicile, les noyades de masse dans la Méditerranée ont cessé d'être « enregistrées » par l'opinion publique et les informations concernant les naufrages d'embarcations chargées de migrants n'ont plus fait objet de l'attention médiatique. Dès lors, les informations rapportées par les médias se sont d'avantage focalisées sur les histoires de sauvetages que sur la « routine » tragique des morts en mer. Le récit des médias de masse véhicule l'image nationaliste et simplifiée d'une Italie qui sauve les migrants pendant que l'Europe détourne le regard. Sans se questionner sur l'aspect louable ou justifié de cette vision des choses, il est intéressant d'en observer le développement immédiat, ainsi que la tournure des évènements. En effet, au-delà d'un certain point, les sauvetages eux-mêmes ont commencé à être trop nombreux et à déstabiliser un équilibre politique italien déjà fragile. L'idée d'« invasion », que les partis de droite agitent comme menace depuis plus de vingt ans, a commencé à circuler de façon assez virulente au sein de l'opinion publique.

En 1998, la Ligue du Nord a centré sa campagne électorale sur la peur d'une invasion de migrants étrangers et sur une perte conséquente d'identité nationale. Il faut se rappeler qu'à cette époque, le nombre de migrants économiques présents en Italie était assez limité. Le recensement mené par les Nations Unies en l'an 2000 signalait un peu plus d'un million et six cent mille migrants étrangers sur l'ensemble du territoire national (même la Suisse³ en comptait plus d'un million huit cent mille). Cependant, la peur n'en a pas été moins forte et les puissances politiques qui l'avaient suscitée gagnèrent les élections et entrèrent au gouvernement. Il est évident qu'à partir de ce moment, la gestion de l'immigration en

Italie a été particulièrement marquée par l'ambivalence et le paradoxe.

Pour cette raison, principalement politique, l'Italie est arrivée démunie face à l'intensification actuelle de la crise humanitaire. En effet, le pays n'avait pas travaillé sur ses propres peurs, ni pris conscience des défis d'une société devenue entièrement multiculturelle.

L'opinion publique s'est de nouveau retrouvée à la merci d'informations et de points de vue contrastés<sup>4</sup>: d'un côté, les appels pour arrêter l'invasion; de l'autre côté, par exemple, la demande – de la part de l'Institut National de la Sécurité Sociale – d'augmenter le nombre d'étrangers pour financer la retraite des personnes âgées. D'une part, les appels de l'Église à la charité et à l'accueil; d'autre part, la résurgence de positions ouvertement racistes. Cette ambivalence génère une sorte de paralysie, situation qui date depuis 2002, lorsque la Loi Bossi-Fini<sup>5</sup>, actuellement en vigueur, a été promulguée. D'un côté, les entreprises du nord-est – à ce moment-là, en essor économique – demandaient davantage de main d'œuvre étrangère; de l'autre côté, les partis de droite au gouvernement, pour contrebalancer et contenter leur électorat effrayé, mettaient en place des mesures répressives et humiliantes vis-à-vis des travailleurs immigrés. En même temps, avec une manœuvre cachée à l'opinion publique, l'application de la Loi Bossi-Fini amenait une forte augmentation des régularisations de travailleurs étrangers. Ces régularisations, qui ont concerné des centaines de milliers de personnes en peu de temps, ont déclenché un processus sociologique aussi complexe qu'irréversible.

La régularisation massive des travailleurs étrangers en Italie, entre 2002 et 2003, a eu plusieurs conséquences : une meilleure stabilité d'emploi, une amélioration relative de leur statut et la facilitation des regroupements familiaux, ouvrant ainsi une nouvelle phase. Or, ceci se fit dans une quasi-absence de projet social d'inclusion et d'intégration. Dans certaines régions, des progrès importants ont été réalisés en ce sens, mais une grande partie du pays est restée accrochée à la perception des migrants comme une menace, des criminels potentiels qui auraient dû « rentrer chez eux ». Par conséquent, à l'époque de la Loi Bossi-Fini, la société italienne entamait sa mutation vers une société pleinement multiculturelle, par un important processus d'enracinement des familles migrantes sur le territoire, sans que les Italiens ne soient préparés à affronter leurs peurs de l'étranger et sans une réelle socialisation interculturelle.

Ceci explique la raison pour laquelle aujourd'hui, après plus de quinze ans, la crise humanitaire soulève d'importantes ambivalences et entraîne des effets déstabilisants sur le plan politique. Dans un sens positif, la société civile italienne continue à s'auto-organiser au nom de l'accueil. Tels les pêcheurs siciliens qui ont participé à sauver des vies humaines dans la mer Méditerranée au risque d'enfreindre la loi – le tristement célèbre « délit de clandestinité » (Loi no 94 de 2009) étant encore en vigueur – certaines communes italiennes ont fait face, d'une façon très courageuse, au défi de la crise humanitaire et de l'intégration. Au niveau gouvernemental, sur tout le territoire national s'est structuré un système d'accueil géré par les Préfectures qui, malgré de grandes difficultés, des paradoxes horribles ainsi que des situations à la limite de l'illicite, tient le coup.

# Nobles principes et dérives concentrationnaires

Du coté institutionnel, il est intéressant de voir le décalage qui s'est produit entre les déclarations d'intention et les pratiques effectivement mises en place. D'une part, créé par le Ministère de l'Intérieur, le système SPRAR (Système de Protection des Demandeurs d'Asile et Réfugiés), dont le Manuel Opérationnel de 2015<sup>6</sup> exprime la nécessité d'un parcours d'intégration bien conçu pour les personnes accueillies (considérées dans leurs individualité, dans leurs droits, dans la positivité de leurs aspirations et pas seulement comme des sujets porteurs de besoins) et censé diriger les démarches d'accueil pour les migrants et les demandeurs d'asile dans les communes italiennes. D'autre part, une pléthore, plutôt aventureuse et hors contrôle, de « Centres d'Accueil Extraordinaires » (CAS), petits et grands, qui finissent souvent par évacuer les grands centres d'accueil temporaires (appelés, selon le vocabulaire aéroportuaire, hubs) distribués sur le territoire national. Les CAS n'ont pas l'obligation de s'occuper des parcours d'intégration ni des vicissitudes individuelles des migrants, au cours de la longue, complexe et délicate phase d'attente préalable à la délivrance d'un titre de protection internationale avec le statut de réfugié par les commissions territoriales<sup>7</sup>.

Ainsi, la gestion de l'accueil est dispersée sur le territoire mais sans jamais tenir compte des contextes réels dans lesquels elle s'applique. Dans les faits, le caractère extraordinaire des CAS tend à se transformer en un « état d'exception » qui devient pratique courante et les gros centres d'accueillent risquent de s'apparenter à des camps de concentration. Au printemps 2017, j'ai commencé une observation participante auprès de la Coopérative Almanara<sup>8</sup>, basée à Padoue et presque entièrement constituée par des étrangers. Celle-ci gère un centre d'accueil en s'orientant sur les critères SPRAR et en mettant en place un intéressant dispositif d'« intégration émancipatrice ». Cette recherche, ayant duré

environ un an, en profitant de la position de « insider » dans la Coopérative Almanara, a été gérée de manière autonome, en dehors du domaine académique. Durant cette même période, j'ai participé à différentes formations sur ces sujets, en prenant contact avec d'autres centres d'accueil en ville, de même qu'en en suivant un à distance à Cagliari, en Sardaigne, où une étudiante de mon cours a effectué une recherche pour son mémoire de maîtrise en anthropologie culturelle. Auprès de la Coopérative Almanara j'ai pu observer d'assez près les vicissitudes d'un groupe de jeunes Nigérians provenant du centre d'accueil de Bagnoli, en Vénétie (où des épisodes de violence, contestations et tensions avec la population locale s'étaient produits) et répartis ensuite dans le Centre d'accueil géré par Almanara. Après avoir passé une année entière dans le hub de Bagnoli, ces jeunes n'avaient réalisé aucun progrès linguistique orienté vers l'intégration, ils connaissaient à peine quelques mots d'italien et n'étaient pas capables de s'exprimer et de communiquer de facon autonome. Aussi, ils présentaient des signes de violences, une condition générale de désorientation psychique et de mal-être, des problèmes de santé et des difficultés à organiser les démarches pour la reconnaissance de leur statut de réfugié auprès des commissions territoriales. L'année passée au sein du centre de Bagnoli avait représenté un ultérieur limbe, une épreuve d'attente supplémentaire après toutes les autres qu'ils avaient déjà endurées au cours de leur odyssée migratoire. L'« état d'exception » se profile dans cette condition d'attente indéfinie, intolérable et pathogène. Ces jeunes montrent des signes évidents de troubles psychiques dus à cette dimension d'attente chronique. Il leur est devenu insupportable d'attendre, non seulement pour la demande d'asile, mais aussi pour une banale visite médicale. Ils souffrent d'insomnies et de délires paranoïdes. Cette condition d'attente risque d'être interprétée comme une volonté de persécution teintée de racisme. Comment peut-on la considérer et la traiter comme un délire si, dans les faits, du côté de la population, les réactions et les expressions fortement racistes et discriminatoires se multiplient, non seulement dans le débat public mais également au niveau politique et institutionnel? Il devient alors très difficile, dans n'importe quel domaine, d'aborder sérieusement les questions relatives à la citoyenneté, aux droits de l'Homme et à la protection internationale.

Les deux pièces du puzzle (la paranoïa des demandeurs d'asile et les politiques d'« anti-accueil ») s'emboîtent à la perfection, mais quel dessin produisent-ils?

Jusqu'à quel point le décalage entre SPRAR et CAS est-il interprétable comme une difficulté organisationnelle (comme « mauvais fonctionnement » ou « mauvaise gestion ») ? À quel moment cette carence organisationnelle se traduit-elle en violence structurelle ? Que se passe-t-il quand la paranoïa d'un migrant s'ajoute à la peur d'un habitant, lorsque ceux qui se perçoivent comme des objets de discrimination et de racisme se cachent sous leurs capuches, courbent le dos et circonscrivent leurs regards à leurs *smartphones*, augmentant ainsi les peurs et le désarroi sociologique des habitants ?<sup>9</sup> Quel sens peut-on donner au terme « intégration » dans cette situation ?

### Histoires niées : le cas de Vintimille

Au cours de l'été 2015, des solidali (militants) qui se reconnaissent dans le mouvement No Borders ont organisé un comité d'accueil afin de soutenir les groupes de migrants perchés sur les rochers de « Balzi Rossi » à Vintimille (Ventimiglia, village ligurien à la frontière avec la France) et sont actuellement en attente de procès. Ils sont accusés d'occupation du domaine public et d'autres infractions restant à déterminer, mais l'on pourrait fantasmer, dans ce cas plutôt inédit, sur des hypothèses créatives en matière de délits nouveaux : accueil inopportun, citoyenneté active trop zélée, solidarité illégale ?<sup>10</sup>

Ceci pose la question de l'hospitalité. Les migrants à la frontière de Vintimille se sont retrouvés dans une situation étrange, sur des rochers : d'un côté la mer (d'où ils étaient arrivés) et de l'autre côté, un cordon de police, prêt à charger. À pâtir de la faim, de la soif et à subir la condition paradoxale de ne pas avoir un endroit où vivre et de ne pas avoir le droit à un endroit où vivre, ne subsistent que les rochers. Face à cette situation absurde sur le plan humanitaire, les dits « solidaires », militants du mouvement No Borders mais aussi de simples citoyens motivés par la volonté d'apporter de l'aide, ont organisé une forme inédite d'accueil autogéré, en apportant de la nourriture, de l'eau, en organisant des abris, en fournissant une assistance juridique et sanitaire, en équipant un campement, en offrant non seulement de la médiation linguistique mais aussi des évènements conviviaux et musicaux. Au cours de cet évènement assez singulier qui a duré trois mois, l'évêque de Vintimille et l'Imam de Nice (de l'autre côté de la frontière) se solidarisèrent avec les militants en contribuant à l'aide humanitaire aux côtés des associations à but non lucratif et des mouvements organisés. C'est ainsi qu'un évènement d'accueil interculturel sans précédent s'est produit.

Les migrants perchés sur les rochers représentaient aussi autre chose : une manifestation et un principe de rèbellion. Une rébellion face à une situation de boucle autour de cette frontière, qui déterminait une forme d'attente particulièrement intolérable : des allers-retours continus à travers la frontière. Lorsqu'ils parvenaient à

la franchir, en payant par exemple, une somme aux passeurs de Vintimille (ancien métier!), la police italienne fermant les yeux, ils étaient alors rattrapés par la police françaises et réaccompagnés en Italie (conformément au Traité de Dublin). Rentrés en Italie, les yeux des policiers se rouvraient en affichant un regard hostile et agacé. C'est ainsi que la boucle recommençait, là où la couleur de la peau devenait un principe d'identification et de subordination. Avoir la peau noire signifiait risquer la boucle transfrontalière. C'est ici que prend sens, par l'intervention des solidali, la question de la citovenneté active. Le concept de citoyenneté active transnationale<sup>11</sup> représente un point sensible : une frontière intérieure à l'Europe qui redevient une véritable frontière. La citoyenneté active transnationale soulève et révoque ce dont aucun État ne veut ou ne peut s'occuper : l'Europe politique et la gouvernance de la crise humanitaire.

Pour cette raison, avoir importuné deux États d'une Europe qui ne sait sur quel pied danser, les évènements de Vintimille n'ont obtenu une couverture médiatique que faible et déformée. L'été suivant, alors que se reproduisait une situation similaire, il a été fait en sorte d'éloigner les solidali par des plaintes et des ordres d'expulsion, empêchant ainsi toute forme d'accueil autogéré.

# Instrumentalisations et prémonitions

En revanche, l'accusation de complicité de trafic d'êtres humains porté contre les ONGs opérant dans le Canal de Sicile au cours de l'été 2017, a eu un impact médiatique maximal. L'opération conduite par le Ministre de l'Intérieur, Minniti (Parti Démocratique), pour arrêter les débarquements a également reçu une couverture médiatique maximale. Cette opération a été réalisée en connivence avec les garde-côtes libyens et par l'intermédiaire de combines obscures avec ceux qui détiennent les camps de détention en Lybie, où des crimes et des violations des droits de l'Homme ont lieu. Au printemps 2017, Andrea Segre avait imaginé dans son film l'Ordre des Choses<sup>12</sup> une situation fictive similaire, devenue réalité quelques mois plus tard, au cours de l'été, suite à l'intervention du Ministre Minniti.

Après la condamnation de la Cour européenne des droits de l'Homme pour le refoulement de 2009<sup>13</sup> – quand un Ministre de l'Intérieur de la Ligue du Nord, pendant le gouvernement Berlusconi, avait organisé la récupération de groupes de migrants dans la Méditerranée pour ensuite les embarquer vers la Lybie – le gouvernement italien s'est retrouvé, une fois encore, dans une position ambiguë en matière de protection internationale et des droits de l'Homme. Cependant, la priorité de l'agenda politique était « d'arrêter les débarquements » afin de retrouver un consensus dans l'électorat italien, particulièrement

déstabilisé par la crise humanitaire. Si l'Italie n'a presque pas subi d'attentats terroristes revendiqués par Daech comme d'autres pays européens, elle a néanmoins vécu (comme la Grèce) le fort impact déstabilisateur provoqué par les flux des migrants, dès l'horrible naufrage de 2013 survenu au large des côtes siciliennes.

Le ministre de l'intérieur en 2018 et 2019, Salvini (ex Ligue du Nord) n'exacerbe que la politique de rejet, afin d'accroître son consensus électoral et sa popularité, en violation flagrante des droits de l'Homme les plus élémentaires.

### Besoin de sécurité et désir d'accueillir

L'ambivalence qui a fortement marqué les politiques italiennes sur l'immigration dans les vingt dernières années continue de déterminer une oscillation entre deux pôles<sup>14</sup>. D'une part, une forte attente en termes d'accueil, due à l'héritage catholique de la majorité des Italiens, réveillée par les appels incessants du Souverain Pontife. D'autre part, un besoin de sécurité et un sentiment de menace à l'encontre d'une identité ethnique et nationale propre, réattisé constamment par les partis politiques de droite et les mouvements, toujours plus actifs, d'extrême droite. Cette oscillation produit des résultats confus voire paralysants, au regard des interventions sociales et préventives que toute gouvernance devrait entreprendre. Tout ceci pourrait se traduire en violence structurelle sur les victimes de la crise humanitaire : discrimination, racisme et peurs nouvelles, et ce dans un cercle vicieux.

Un aspect peu considéré et qui émerge, à l'opposé du traditionnel « besoin de sécurité », est ce nouveau « désir d'accueillir ». Tout comme dans d'autres pays, il commence à émerger dans la société italienne dans les schémas politiques traditionnels tout en les rompant. Cette césure (encore faiblement médiatisée et peu structurée) se caractérise par une exigence d'éthique.

Pourtant, cette exigence éthique a bousculé et animé des pratiques concrètes dans des situations réelles : celles qui ont poussé les pécheurs siciliens à porter secours en mer aux réfugiés clandestins, le maire de Lampedusa à gérer l'intolérable dans la petite ville de l'île, le maire de Riace en Calabre à mettre en vigueur des politiques interculturelles et d'intégration dans un contexte sociale local très difficile et les militants de Vintimille à prendre des risques d'un enchevêtrement inconcevable. N'oublions pas non plus, les nombreux militants et les gens « ordinaires » en Italie et en Europe qui prennent des risques pour pratiquer des formes d'accueil que Jacques Derrida appellerait « inconditionné » (Derrida et Dufourmantelle 2000). Ce désir d'accueillir peut être compris comme un nouveau domaine de recherche anthropologique<sup>15</sup>.

En ce qui concerne les formes spontanées d'accueil, le but de cette contribution n'est pas de fournir une analyse descriptive mais plutôt de tracer un champ ethnographique et mobiliser une réflexion.

La philosophie et l'anthropologie son convoquée par cette instance populaire et autogérée, comme l'a montré le philosophe coréen Han Byung-Chul (2017). Le « besoin de sécurité » reflète un élément de répétition et de reproduction de l'Égal qui est pathologique et potentiellement dépressif et autodestructeur, alors que le désir d'accueillir exprime une volonté de s'exposer à la négativité de l'Autre - négativité dans un sens dialectique, qui forme et définit constamment le Même - qui est surement un élément de santé psycho-sociale. De cette façon, pendant que les rhétoriques sur le besoin de sécurité propagent une sécurité fictive, ancrée dans la peur et la fermeture, le désir d'accueillir, dans son instance éthique naïve et peu attendue ouvre des réelles perspectives sur le sens d'intégration. Dans cette direction, la philosophie – d'Emmanuel Levinas à Byung-Chul – rencontre la critique anthropologique de l'identité et les pratiques interculturelles trouvent un souffle.

Après les élections du 4 mars 2018, l'instabilité et l'ambivalence politique italienne ont subi une nouvelle poussée. Les électeurs italiens font confiance aux forces politiques en prétendant être en mesure d'arrêter les débarquements de réfugiés sur les côtes italiennes. Ainsi, de nouveaux risques apparaissent à l'encontre de la vie des réfugiés dans le canal sicilien, en plus des risques de dérive concentrationnaire et de violence sur le territoire italien, en raison des récentes restrictions imposées au système d'accueil.

Francesco Spagna, Professeur, Université de Padoue; francesco.spagna@unipd.it

#### **Notes**

1 Par « crise humanitaire », on désigne une intensification souvent dramatique des mouvements de personnes qui fuient la guerre, les persécutions politiques, la famine ou des environnements devenus invivables. Un nombre toujours croissant de personnes qui cherchent, dans diverses régions du monde, à franchir les frontières des États-Nations pour trouver du secours, un abri et une nouvelle espérance pour vivre. Il s'agit d'une poussée migratoire sans véritable projet, issue des régions du monde, où les droits fondamentaux ou les conditions de survie élémentaires ne sont plus garanties, en direction des pays où ces droits et ces conditions sont encore assurées. Une multitude d'individus en marche ou en fuite, qui retrouvent – dans les pays d'accueil - les étiquettes suivantes : « réfugiés » ou « demandeurs d'asile », mais aussi celles de « clandestins » ou « sans-papiers ». Ils peuvent passer de longues périodes, voire des années, dans des camps de détention ou d'autres structures concentrationnaires. Dans ces structures, ils subissent des formes inhumaines d'incarcération, de torture, d'abus et de violation de leurs droits. Pour ces flux migratoires, qui pour traverser les frontières défient la mer ou les déserts, ont entraîné un nombre incalculable de victimes, il serait plus juste de parler de « catastrophe humanitaire ». En Méditerranée, le nombre de victimes avérées de 1993 à aujourd'hui est de plus de 34 000 (source : The Guardian/ *L'Internazionale*, octobre 2018, qui reprend les données récoltées par l'ONG United for Intercultural Action), mais il s'agit des victimes statistiquement vérifiables : de nombreux naufrages d'embarcations de réfugiés peuvent s'être produits en dehors des périmètres surveillés par les institutions et les média, et nous avons peu d'informations sur les personnes qui perdent la vie en cherchant à traverser le désert du Sahara.

- 2 301 338 km<sup>2</sup>.
- 3 41 285 km<sup>2</sup>.
- 4 Il existe cependant des réseaux de communication appropriés et indépendant; voir par exemple, l'Associazione Carta di Roma (www.cartadiroma.org). Pour placer la situation italienne dans le contexte européen et comprendre le rôle des médias, voir Berry, Garcia-Blanco, et Moore (2015).
- 5 Loi du 30 juillet 2002, n. 189 de la République italienne, visant à réglementer les permis de séjour et l'embauche de travailleurs étrangers.
- 6 « Manuel opérationnel pour l'activation et la gestion des services d'accueil intégré en faveur des demandeurs et des titulaires des protections internationales et humanitaires », Service Central du Système de protection pour Demandeurs d'Asile et réfugiés, Ministère de l'Intérieur, ANCI, Septembre 2015.
- 7 Selon le *Dossier statistico immigrazione 2018* (Centro Studi e Ricerche IDOS), 81 % de l'accueil est géré par le système extraordinaire, non structuré (CAS), 13 % seulement est gérés par le système SPRAR (*Dossier 2018 139*). Voir aussi *Straordinaria accoglienza. 1º Rapporto 2018–19*. Actuellement, le système d'accueil italien subit de fortes contractions et interventions de démantèlement de la part du Ministre de l'Intérieur.
- 8 En arabe, « le phare ».
- 9 Je remercie Dahud Khatib, président de la Coopérative Almanara, pour avoir participé à l'élaboration de cette réflexion. Je remercie aussi l'ensemble de la Coopérative Almanara; Elena Bua pour plus d'informations sur le CAS de Cagliari; Veronica Spagna et Lorenzo Viale pour les informations concernent Vintmille; Federica Spadini et Cadigia Hassan pour l'aide à la traduction.
- 10 Voir Bigo et Guild (2005); Fekete et al. (2017); Fekete (2018) et Tuckett (2018).
- 11 Spini 2006.
- 12 L'Ordine delle cose, 2017.
- 13 Documenté dans le film d'Andrea Segre et Stefano Liberti, *Mare chiuso* (Zalab, Italia 2012); voir Liberti (2013).
- 14 L'ambivalence entre la réceptivité et l'état d'exception, dans les relations avec les réfugiés et les demandeurs d'asile dans le contexte italien, est aussi décrite dans le projet de la Ambasciata della Democrazia Locale a Zavidovici onlus, qui gère le SPRAR de Brescia (Boano et Astolfo 2017).

15 Il y a des informations sur l'existence d'un réseau féminin, étendu au niveau européen, qui offre l'hospitalité aux femmes migrantes et aux victimes de la traite en risquant l'illégalité. Depuis 2015, l'accueil en famille à travers le réseau *Refugees Welcome*, a commencé à se répandre en Italie (*Dossier 2018*, p. 149–150). À propos de l'humanitarisme en tant que domaine de recherche anthropologique, voir : Anthropology of humanitarism network (AHN), https://ahneasa.wordpress.com/; voir aussi Fassin (2010) et Malkki (2015).

## Références

- Berry, Mike, Inaki Garcia-Blanco, et Kerry Moore, 2015.

  Press Coverage of the Refugee and Migrant Crisis
  in the EU: A Content Analysis of Five European
  Countries. Report prepared for the United Nations High
  Commission for Refugees (December 2015), https://www.
  unhcr.org/56bb369c9.pdf
- Bigo, Didier, et Elspeth Guild (dir.), 2005. Controlling Frontiers: Free Movement into and within Europe. Aldershot, Ashgate.
- Boano, Camillo, et Giovanna Astolfo, 2017. Between Reception and Exception: Engaging with Refugees Dwelling Practices and the Politics of Care in the Italian Urban Context. http://blogs.ucl.ac.uk/dpublog/tag/ asylum-seekers/
- Byung-Chul, Han, 2017. L'espulsione dell'altro. Società, percezione e comunicazione oggi [L'expulsion de l'autre. Société, perception et communication aujourd'hui]. Milan, Nottetempo.
- Centro Studi e Ricerche IDOS, Centro Studi CONFRONTI, UNAR, 2018. Dossier statistico immigrazione 2018

- [Dossier statistique d'immigration 2018]. Maltignano, AP, Arti Grafiche Picene.
- Ciabarri, Luca (dir.), 2015. I rifugiati e l'Europa. Tra crisi internazionali e corridoi d'accesso [Les réfugiés et l'Europe. Entre crises internationales et couloirs d'accès]. Milan, Cortina.
- Derrida, Jacques, et Anne Dufourmantelle, 2000. Sull'ospitalità [De l'hospitalité]. Milan, Baldini et Castoldi.
- Fassin, Didier, 2010. « Inequality of Lives, Hierarchies of Humanity: Moral Commitments and Ethical Dilemmas of Humanitarianism ». In Ilana Feldman et Miriam Ticktin (dir.), In the Name of Humanity: The Government of Threat and Care, p. 238–255. Durham, NC, Duke University Press.
- Fekete, Liz, Frances Webber, et Anya Edmond-Pettitt, 2017.

  Humanitarianism: The Unacceptable Face of Solidarity.

  Londres, Institute of Race Relations.
- ———, 2018. « Migrants, Borders and the Criminalisation of Solidarity in the UE ». *Race & Class*, 59 (4): 65–83. https://doi.org/10.1177/0306396818756793
- Liberti, Stefano (dir.), 2013. Mare chiuso [Mer fermée]. Rome, Minimum Fax.
- Malkki, Liisa, 2015. The Need to Help: The Domestic Arts of International Humanitarianism. Durham, NC, Duke University Press.
- Spini, Debora, 2006. La società civile postnazionale [La société civile postnationale]. Rome, Meltemi.
- Tuckett, Anna, 2018. Rules, Paper, Status: Migrants and Precarious Bureaucracy in Contemporary Italy. Stanford, Stanford University Press.